

Port Autonome de  
Cotonou, SA

des Commissaires  
comptes au Conseil  
d'Administration

31 décembre 2019

31 décembre 2019 sans que les Commissaires aux comptes n'aient été informés en amont pour réaliser leurs diligences et émettre leur rapport. Selon les dispositions de l'article 591 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (AUDSCG) auquel est soumis le PAC comme mentionné dans ses statuts, les délibérations prises en l'absence du rapport des Commissaires aux comptes prévus à l'article 588 de l'AUDSCG sont nulles.

## 6. CONCLUSION DE NOS TRAVAUX

Au stade actuel de nos travaux, si le projet d'états financiers au 31 décembre 2019 soumis à votre examen est arrêté en l'état et si la levée des points en suspens décrits au paragraphe 3 ci-dessus ne relève pas d'anomalies et/ou d'ajustements significatifs, nous formulerons une opinion sans réserve.

Par ailleurs, les points relevés au paragraphe 4.3 ci-dessus feront l'objet d'une observation dans notre rapport d'audit sous forme de renvoi aux notes annexes, sans modification de notre opinion. Si les contrôles que nous effectuerons postérieurement à la tenue de ce Conseil d'Administration sur le rapport de gestion ne révèlent aucune anomalie, et si le projet de textes de résolutions soumis à l'Actionnaire est bien conforme à la loi et aux statuts, l'irrégularité relevée au paragraphe 5.3 ci-dessus sera indiquée sous forme d'observation dans la deuxième partie de notre rapport sur les états financiers annuels réservée aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

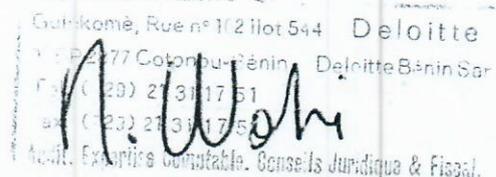
Conformément à la loi, il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à notre audit du projet d'états financiers annuels du Port Autonome de Cotonou pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels que présentés par la Direction Générale de votre société.

Cotonou, le 18 juin 2020

Les Commissaires aux comptes



FIDUCIAIRE D'AFRIQUE  
N° d'inscription OECCA - BENIN : 016-SE  
Représenté par: Ellen TOGNISSO ADJAH



DELOITTE BENIN  
N° d'inscription OECCA - BENIN : 017-SE  
Représenté par : Marc WABI